



**DU 25 OCTOBRE AU
31 DÉCEMBRE 2021**

Campagne de calcul du quotient familial 2022

• **Votre enfant fréquente :**

- le restaurant scolaire,
- l'accueil du matin et du soir, les mercredis, l'étude surveillée,
- les ateliers publics de la Maison des Arts et de l'Image, le conservatoire,
- les séjours en classe découverte, les séjours vacances.

• **Le calcul du quotient familial** vous permet de bénéficier pour ces prestations des tarifs adaptés à vos revenus et de connaître votre éligibilité à d'autres aides facultatives de la Ville attribuées par le CCAS (PASS'Loisirs, kits de rentrée scolaire, chèques LIRE...).

Cette démarche ne peut être effectuée que par les responsables légaux de l'enfant.



• **ATTENTION !**

**Le quotient familial est différent du quotient « crèche ».
Il est valable sur une année civile, jusqu'au 31 décembre.**

L'absence de calcul du quotient familial engendre une facturation des prestations au tarif maximum.

Tout changement important de situation en cours d'année devra être signalé (naissance, chômage, reprise d'activité, divorce...). Un nouveau quotient familial sera alors établi et appliqué à partir du mois en cours (sans effet rétroactif).



Où faire calculer votre quotient familial ?

Deux possibilités pour demander le calcul et obtenir sa carte de quotient familial :

- **Via le Portail famille « Mes démarches à Rueil » **NOUVEAU****

Déposez vos documents et recevez votre carte de quotient en toute sécurité via la messagerie intégrée à votre portail famille.

ou

- **Se présenter physiquement auprès des services :**



HÔTEL DE VILLE	MAIRIES DE VILLAGE	CCAS
<p>Hall de la mairie 13 Boulevard du Maréchal Foch Tél. : 01 47 32 65 65</p> <p><u>Ouverture au public :</u> Lundi 8h30-12h et 13h30-18h Mardi-Mercredi-Vendredi 8h30-18h Jeudi 8h30-20h Samedi 8h30-12h30</p> <p>L'accueil est fermé tous les midis et lors des nocturnes du jeudi durant les vacances scolaires !</p>	<p>Mazurières-Buzenval 69 Avenue de Fouilleuse Tél. : 01 57 61 45 40</p> <p>Mont-Valérien Place du 8 Mai 1945 Tél. : 01 47 08 66 38</p> <p><u>Ouverture au public :</u> En semaine 8h30-12h et 14h-18h Le samedi matin 9h-12h (par roulement)</p> <p>Pendant les vacances scolaires uniquement le matin !</p>	<p>Pôle solidarité 12 Place Jean Jaurès Tél. : 01 47 32 67 67</p> <p><i>Principalement si vous bénéficiez des minimas sociaux ou si votre dernier quotient se situe en T 1, 2, 3</i></p> <p><u>Ouverture au public :</u> Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-18h</p> <p>Lundi et mercredi 8h30-12 et 13h30-16h</p>

Pièces à fournir :

- **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport français ou européen, titre de séjour émis par les autorités françaises)
- **dernier avis d'impôt sur le revenu** (pour chacun des foyers fiscaux du ménage)
- **justificatif de domicile < 3 mois**
- **autres, selon la situation** (dernier bulletin de paye ou avis de paiement Pôle emploi, attestation de paiement CAF, jugement ou convention de divorce précisant la résidence habituelle des enfants...).



Pour tout renseignement
villederueil.fr